

Factsheet: Russie

Mai 2026



Carte : *Section cartographique des Nations Unies, 2004.*

1 FAITS ET CHIFFRES

Population

Environ 146 millions (estimation officielle de 2025)

Groupes ethniques

Russes 77,7 %, ainsi que des minorités tatares, ukrainiennes, bachkires, tchouvaches et tchéchènes. Près de 200 groupes nationaux et/ou ethniques étaient représentés lors du recensement de 2010.

Religions

Chrétiens orthodoxes 73 %, musulmans 6 %, athées ou sans confession 18 % (auto-identification selon un sondage de 2025)

Fédération semi-présidentielle

Chef de l'État : le président Vladimir Vladimirovitch Poutine, réélu le 7 mai 2012. Il avait déjà occupé la fonction de 2000 à 2008. Le président est officiellement élu au suffrage direct pour un mandat de six ans. La dernière élection présidentielle a eu lieu en 2024, mais elle a été critiquée au niveau international en raison de l'absence de véritable concurrence et d'un contexte répressif. Chef du gouvernement : le Premier ministre Mikhaïl Vladimirovitch Michoustine, en fonction depuis le 16 janvier 2020 et reconduit dans ses fonctions après la réélection de Poutine en mai 2024.

2 PROFILS À RISQUE

- **Les personnes critiques à l'égard du gouvernement**, les opposant·e·s, les participant·e·s à des manifestations critiques à l'égard du gouvernement, les personnes qui s'expriment de manière critique à l'égard du gouvernement sur Internet, les militant·e·s écologistes critiques.
- **Les opposant·e·s et les détracteurs·trices de l'« opération spéciale en Ukraine »**, y compris les enfants et leurs familles, risquent des violences, des arrestations et des poursuites judiciaires. Les personnes qui diffusent **des « fausses informations »** sur l'intervention des forces armées russes ou **qui « discréditent »** celles-ci s'exposent à des poursuites judiciaires.
- **Les défenseur·e·s des droits humains** risquent d'être arrêté·e·s, emprisonné·e·s et poursuivi·e·s dans le cadre de procès inéquitables.
- Les collaborateurs·trices d'ONG et les personnes qualifiées d'« agents étrangers », d'« extrémistes » ou d'« agissant pour le compte d'organisations indésirables ».
- **Les journalistes** qui pratiquent un journalisme indépendant et critique à l'égard du gouvernement.
- **Les avocat·e·s** perçus comme dissident·e·s font l'objet de poursuites pénales.
- **Les Témoins de Jéhovah**. L'organisation est interdite par la loi. Ses membres peuvent être arrêtés de manière arbitraire, maltraités et torturés en détention, et faire l'objet de poursuites pénales.
- **Femmes**. Crimes « au nom de l'honneur » en Tchétchénie, au Daghestan et dans d'autres régions du Caucase du Nord. Protection insuffisante contre la violence domestique.
- **Personnes LGBTQI+**. Enlèvements, tortures et exécutions extrajudiciaires en Tchétchénie. Violence et poursuites pénales («loi sur la propagande») par l'État. Agres-sions par des tiers et protection insuffisante de la part de la police.
- **Les déserteurs et les soldats qui refusent d'exécuter un ordre d'un supérieur** risquent une peine de prison. Selon certaines informations, les insoumis ou les déserteurs stationnés en Ukraine seraient emprisonnés, maltraités, voire tués.

3 ÉVOLUTIONS RÉCENTES

Crimes de guerre et répression dans la guerre contre l'Ukraine

En 2025, la Russie a poursuivi sa guerre d'agression contre l'Ukraine et a continué à commettre de graves violations des droits humains à l'encontre de prisonniers de guerre ukrainiens et de civil·e·s déporté·e·s en Russie, notamment des disparitions forcées, des arrestations arbitraires, la détention au secret, la torture, les mauvais traitements et des procès inéquitables. Certains de ces actes constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Renforcement des poursuites pénales contre les propos anti-guerre

En 2025, les autorités russes ont intensifié les poursuites pénales à l'encontre des personnes critiquant la guerre ou s'écartant de la version officielle. Selon l'organisation russe de défense des droits humains OVD-Info, au moins 1 376 personnes avaient fait l'objet de poursuites pénales pour leur opposition à la guerre à la mi-mai 2026, et 381 d'entre elles sont toujours en détention en raison de ces accusations.

Répression accrue contre la société civile par le biais de lois sur les « agents étrangers » et les « organisations indésirables »

En 2025, ces instruments ont été encore renforcés. Amnesty International rapporte que 219 personnes et organisations ont été qualifiées d'« agents étrangers ». La rapporteuse spéciale des Nations unies a signalé, au 18 juillet 2025, un total de 1 040 personnes et organisations répertoriées comme « agents étrangers ». De nouvelles réglementations ont restreint les revenus, les activités éducatives, le soutien communal et les avantages fiscaux de ces personnes et organisations concernées. Selon HRW, 78 autres groupes ont en outre été classés comme « indésirables » en 2025 (total : 275) . Amnesty rapporte qu'Amnesty International et Human Rights Watch elles-mêmes, entre autres, ont été déclarées « indésirables ».

Répression contre les avocat·e·s, les journalistes et les opposant·e·s

Les poursuites judiciaires à l'encontre des sympathisant·e·s d'Alexeï Navalny se sont intensifiées. En avril 2025, quatre journalistes ont été condamnés à cinq ans de prison pour avoir prétendument collaboré avec la Fondation anti-corruption de Navalny (ACF). En décembre, plus d'une centaine de procédures avaient été engagées contre des personnes ayant fait des dons à l'ACF. Selon la rapporteuse spéciale des Nations unies, entre juillet 2024 et juillet 2025, 42 journalistes russes ont été condamnés à des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à douze ans et 89 nouvelles procédures pénales ont été ouvertes à leur encontre.

Accusations inventées, procédures pénales inéquitables et motivées par des considérations politiques

Les détentions arbitraires fondées sur des accusations inventées de toutes pièces restent une caractéristique du système pénal. Les procédures judiciaires, y compris dans les affaires à motivation politique, sont inéquitables. En 2025, on a constaté une augmentation des poursuites pénales pour des accusations à motivation politique, notamment l'extrémisme, le terrorisme, la trahison, l'espionnage et la « coopération confidentielle avec un État étranger, une organisation étrangère ou internationale ». Selon Memorial, à la fin de l'année 2025, le nombre de personnes détenues pour des motifs politiques et illégaux est passé de 2 662 à 4 884, et le nombre de prisonniers politiques de 803 à 1 268.

Torture, mauvais traitements et impunité

La torture et les autres mauvais traitements en détention restent très répandus, les auteurs bénéficiant d'une large impunité. Les personnes détenues sont maintenues dans des conditions inhumaines ou dégradantes et se voient souvent refuser des soins médicaux et tout contact avec le monde extérieur. Pour la période 2024/25, la Rapporteuse spéciale des Nations unies a recensé au moins 258 cas de torture commis par les forces de l'ordre, le personnel pénitentiaire ou des codétenus agissant pour le compte des autorités pénitentiaires.

En septembre 2025, la Russie s'est officiellement retirée de la **Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants**.

Répression numérique

En 2025, les autorités russes ont continué à renforcer leur contrôle de l'espace numérique. Des sites web, des réseaux sociaux, des services de messagerie tels que WhatsApp et Telegram ainsi que des offres VPN ont été bloqués ou ralentis, et une censure technique plus stricte a été mise en place dans le cadre de ce qu'on appelle « l'Internet souverain ». À partir de 2025, de nouvelles sanctions ont en outre été introduites pour la recherche ciblée en ligne de contenus classés comme « extrémistes » et pour la publicité en faveur des services VPN. L'autorité publique Roskomnadzor surveille systématiquement les contenus en ligne afin de traquer les opinions dissidentes et de réprimer les activités de protestation.

Criminalisation croissante des personnes LGBTQI+

Les autorités russes ont poursuivi la criminalisation des personnes LGBTQI+. Après avoir qualifié le prétendu « mouvement LGBT international » d'« extrémiste », elles ont continué à engager des poursuites pénales, à prononcer des peines d'emprisonnement, à imposer des assignations à résidence, à mener des descentes de police et à infliger des amendes pour « propagande LGBT » présumée ou pour l'utilisation de symboles associés. Selon Amnesty, au moins 23 procédures pénales pour « extrémisme » liées à des activités LGBTQI+ avaient été ouvertes à la fin de l'année 2025. Depuis la fin de l'année 2025, plusieurs organisations LGBTQI+, dont le Russian LGBT Network, ont en outre été

interdites pour « extrémisme ». Les autorités ont également pris des mesures contre des médias, des éditeurs·trices, des librairies et des plateformes de streaming. La Geneva Academy fait état de 101 décisions de justice rendues jusqu'en juin 2025 et décrit cette répression comme étant orchestrée par l'État et renforcée par des discours sur les « valeurs traditionnelles », les autorités de sécurité ainsi que des acteurs nationalistes.

4 PRATIQUE DES AUTORITÉS SUISSES

Chiffres du SEM pour 2025

Taux de reconnaissance en 2025 : asile 7 %, taux de protection 15,3 % (asile + VA). Taux de reconnaissance ajusté (sans NEE sans VA) 10,1 % ; taux de protection ajusté 18,4 %.

Taux de reconnaissance en 2024 : asile 11,4 %, taux de protection 15,3 % (asile + VA). Taux de reconnaissance ajusté (sans NEE sans VA) 21,3 % ; taux de protection ajusté 28,7 %.